



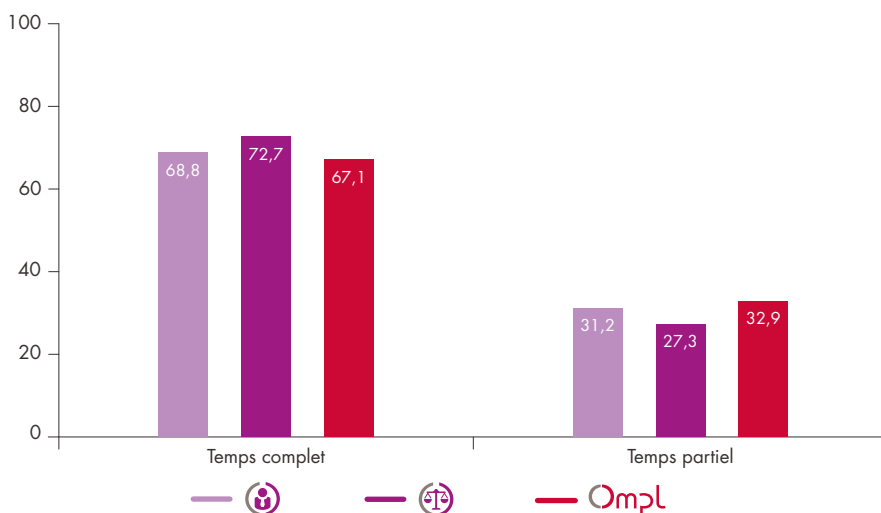
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des cabinets d'avocats, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART IMPORTANTE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de deux tiers des salariés de la branche travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.

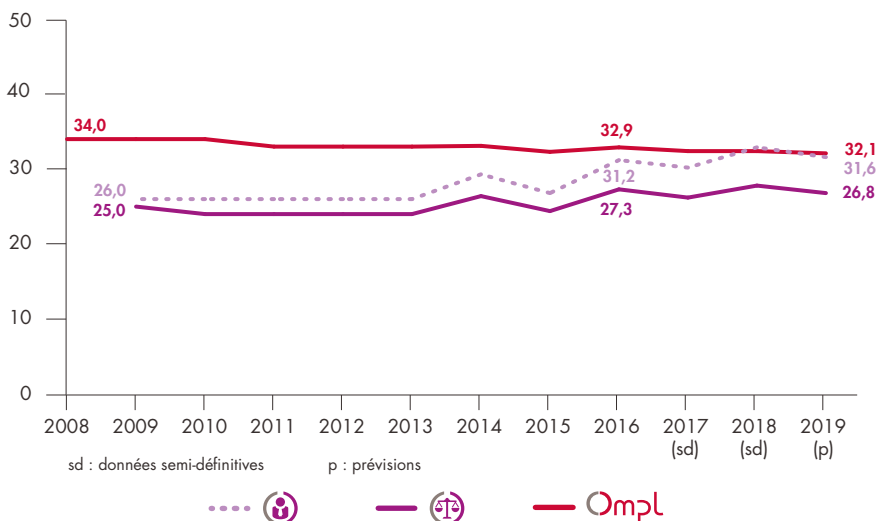


PROGRESSION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2008, le taux de salariés à temps partiel dans la branche augmente jusqu'en 2016. Il progresse de 5,2 points.

Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



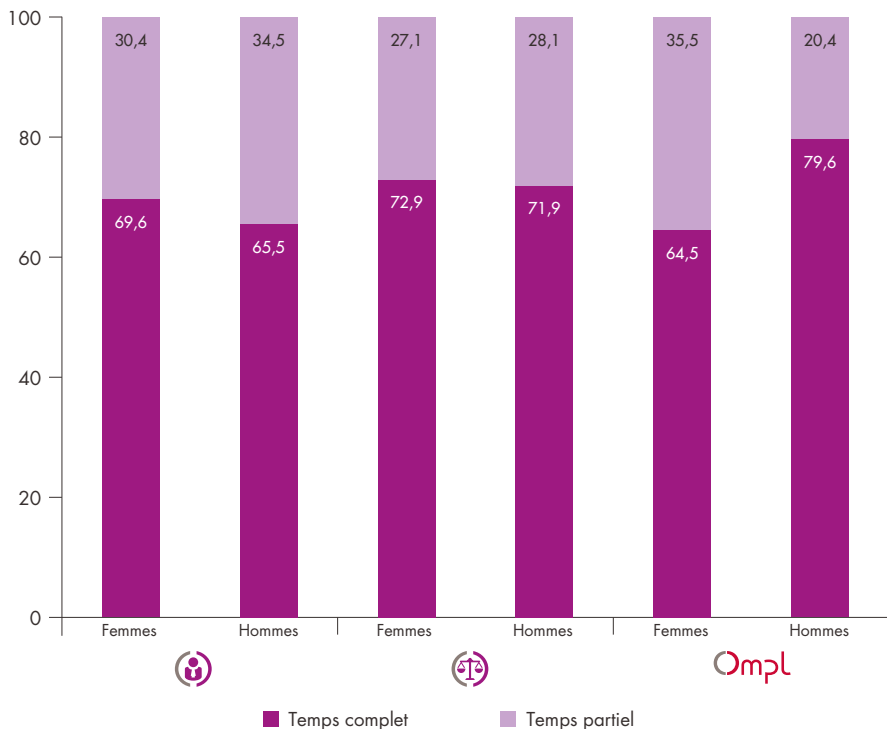
Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.



MASCULINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent un peu moins souvent à temps partiel que les hommes.

Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



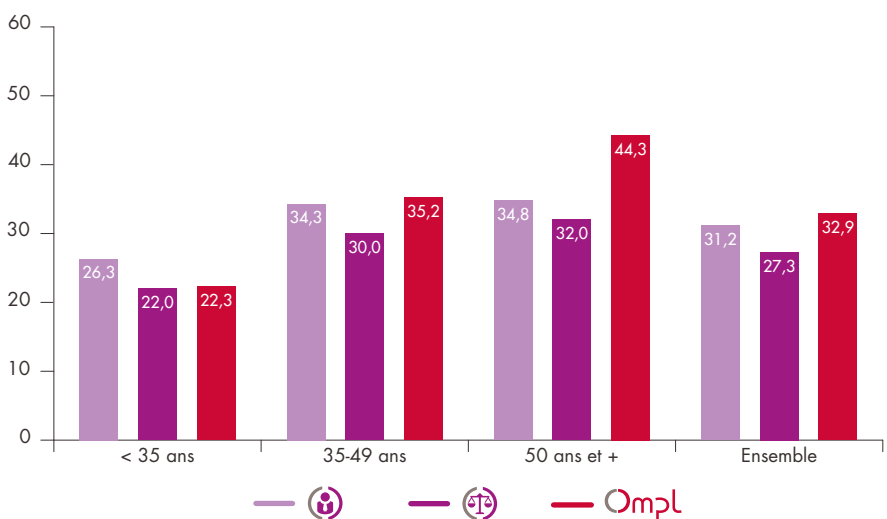
Source : Insee, DADS 2016.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le taux d'emploi à temps partiel progresse avec l'âge. Ainsi, le travail à temps partiel concerne plus d'un tiers des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 8,5 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DADS 2016.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers qui occupent principalement des emplois liés à l'entretien des locaux.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour les Pays de la Loire (35,7 %) et atteint un minimum pour les DOM (21,7 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	44,9	41,9	39,7
Professions intermédiaires	22,3	21,0	24,0
Employés	25,6	22,5	34,0
Ouvriers	68,7	53,2	60,3
Ensemble	31,2	27,3	32,9

Source : Insee, DADS 2016.

Taux de temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	34,4	30,4	37,0
Bourgogne-Franche-Comté	30,6	23,7	37,7
Bretagne	33,5	28,2	35,1
Centre-Val de Loire	27,8	22,1	31,5
Corse	27,9	21,9	25,7
DOM	21,7	15,3	21,6
Grand Est	32,4	27,3	36,3
Hauts-de-France	32,0	25,0	35,5
Île-de-France	28,3	26,3	26,6
Normandie	34,2	29,4	35,1
Nouvelle-Aquitaine	33,3	27,5	32,2
Occitanie	34,2	29,3	35,3
Pays de la Loire	35,7	31,6	36,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	33,9	27,2	32,6
Ensemble	31,2	27,3	32,9

Source : Insee, DADS 2016.